



COMMISSION D'APPEL

Président : M. PERRISSIN Christian

Secrétaire : Mme GALLAY Pascale

CONVOCATIONS

DOSSIER D'APPEL N°01 2022/2023 :

Appel Disciplinaire du club de MARIGNY ST MARCEL et du Comité de Direction du DISTRICT HAUTE-SAVOIE – PAYS DE GEX de la décision de la Commission de Discipline.

MATCH n°24530290 du 12/06/2022 MARINGY - VETRAZ

Ce dossier sera étudié le **vendredi 26 août 2022 à 18h30** au siège du District.

Personnes convoquées :

Le Président de la Commission de Discipline ou son représentant.

Le délégué de la rencontre, MARCOTULLIO Aldo.

Pour le club de MARIGNY :

- Le Président ou son représentant
- GIOBERTO Frédéric, éducateur

DOSSIER D'APPEL N°02 2022/2023 :

Appel du club d'ALLINGES SS et du Comité de Direction du DISTRICT HAUTE-SAVOIE – PAYS DE GEX de la décision de la Commission Sportive.

Ce dossier sera étudié le **vendredi 26 août 2022 à 19H15** au siège du District.

Personnes convoquées :

Le Président de la Commission de Sportive ou son représentant.

Le Président de la Commission des Règlements ou son représentant.

Pour le club d'ALLINGES SS :

- Le Président ou son représentant
- LANCINHA Isidore, dirigeant

Pour le club de BALLAISON :

- Le Président ou son représentant



La présente convocation est conforme aux dispositions de l'article 190 des Règlements de la FFF.

Le club peut se faire représenter par tout conseil de son choix, et indiquer huit jours au moins avant la réunion le nom des personnes dont il demande la présence. Le Président de la Commission peut refuser les demandes qui lui paraissent abusives.

Les parties ont la possibilité, sur demande, de consulter l'ensemble des pièces du dossier avant la séance. Lors de la séance, tous les participants doivent justifier leur identité à l'aide d'une pièce officielle, aucune personne n'étant auditionnée sans justificatif de celle-ci. Toute personne convoquée dans l'impossibilité de se représenter devra fournir un justificatif, et un rapport détaillé sur les événements, le manquement à cette obligation étant sanctionné et/ou amendé.